


Demande d'Aide Régionale

Date limite pour la présentation d'une demande

d'Aide Régionale pour stage: LE 15 FEVRIER 2019

La Région Occitanie vote chaque année une enveloppe destinée à financer les mobilités de stages. Cette aide régionale peut ou non, selon les cas, se cumuler avec d'autres aides existantes.

Pour être éligible à cette aide, il existe deux cas de figures :

- * L'étudiant est boursier, il doit s'adresser directement à la [Région Occitanie](#) 
- * L'étudiant n'est pas boursier, il doit se rapprocher du service des Relations Internationales de Nîmes.

Le stage :

- * doit être obligatoirement prévu dans le cadre du cursus de l'étudiant inscrit en **Licence (L3) ou Master (M1 ou M2)**.
- * doit avoir une durée de 2 mois minimum (mois entiers de date à date) à 9 mois maximum.


Bureau de la Mobilité Internationale - D111


Université de Nîmes, site Vauban,

Rue Dr. G. Salan, 30021 Nîmes cedex 1

Date limite pour la présentation d'une demande : 15 FEVRIER 2019

Les étudiants retenus recevront une notification d'attribution.

Ils devront obligatoirement renvoyer une  **attestation de présence**

 **dès le début de leur stage** pour déclencher la mise en paiement d'une partie de la somme attribuée. Le solde étant versé à l'issue de la mobilité sur présentation d'une attestation de fin de stage.